

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2025

Décision du 8 juillet 2025

07.2025-10	CYCLE DE L'EAU Marché à procédure adaptée « Acquisition de matériels »
-------------------	---

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant la mise en concurrence organisée par Clisson Sèvre et Maine Agglo auprès de diverses entreprises pour l'acquisition de matériels type micro caméra et de générateur à fumée dans le cadre de la mission de contrôle exercée en régie, en vue d'une comparaison de plusieurs offres,

Considérant que la société France Détection Service (FDS PRO), sise 299, ZA La Cigalière 2 – 84250 LE THOR, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de conclure un contrat pour l'acquisition de plusieurs matériels type générateur de fumée, souleveur magnétique et micro-caméra, avec la société France Détection Service (FDS PRO), sise 299, ZA La Cigalière 2 – 84250 LE THOR, pour un montant de 7 204,60 € H.T. soit 8 645,52 € T.T.C.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »